

Ressources pour les parents

PRÉSENTÉ PAR

LE COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL (CPEM-EMSB)

Le CPEM-est composé d'un délégué et d'un substitut provenant de chaque école du centre de services. Il désigne des parents pour siéger à divers comités mis en place par la commission scolaire, tels que le comité du transport et le Comité consultatif de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Le CPEM-EMSB donne des avis sur des sujets favorisant le bon fonctionnement du centre de services scolaire. Le comité informe la commission scolaire des besoins des parents et formule des recommandations sur des questions telles que les fermetures d'écoles, les actes d'établissement, le calendrier scolaire, la dédicace d'une école à un projet particulier et la politique sur les contributions financières des parents ou des élèves. Le CPEM-EMSB élit également des représentants à l'Association des comités de parents anglophones (EPCA). Enfin, le comité élit quatre commissaires-parents (un au primaire, un au secondaire, un général et un issu du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté) pour le représenter au Conseil des commissaires.

RESTEZ CONNECTÉS



[Facebook.com/EMSBParents](https://www.facebook.com/EMSBParents)



emsb.qc.ca/csem/parents-et-communaute/parents/comite-de-parents-de-la-csem

Ce guide comprend:

01.

Groupes clés

02.

Procédure de plainte

03.

Coordonnées de la CSEM

04.

Autres ressources

Groupes clés

01. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chaque année, chaque école tient une assemblée générale des parents pour élire leurs représentants au **Conseil d'établissement (CE)**, composé d'un nombre égal de parents et de membres du personnel scolaire. Parmi les parents élus, l'assemblée générale choisit un délégué et un substitut pour le Comité de parents. Le CE approuve, entre autres : le projet éducatif, la répartition du temps par matière et le budget de l'école. Il est également consulté sur les manuels scolaires, les matériaux didactiques et les fermetures d'école.

02. ORGANISATION DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) / HOME & SCHOOL

L'**Organisation de participation des parents (OPP)** et l'**association Home & School** favorisent l'engagement parental par le bénévolat, la collecte de fonds et les activités scolaires. Elles sont également consultées au sujet des objectifs de l'école, des attentes des parents et des projets ou enjeux particuliers.

03. COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ (CCSAS)

Le **CCSAS** conseille la commission scolaire sur les questions qui touchent les élèves ayant des difficultés d'apprentissage, une déficience intellectuelle, une déficience auditive ou visuelle, une déficience physique ou des troubles socio-affectifs. Le comité donne des avis sur la prestation des services éducatifs destinés aux élèves ayant des besoins particuliers ainsi que sur l'allocation des ressources financières pour ces services. Il est composé de parents, d'enseignants, d'un professionnel non enseignant, d'un personnel de soutien spécialisé, d'une direction, d'un représentant d'un organisme partenaire et d'agents de la commission scolaire.

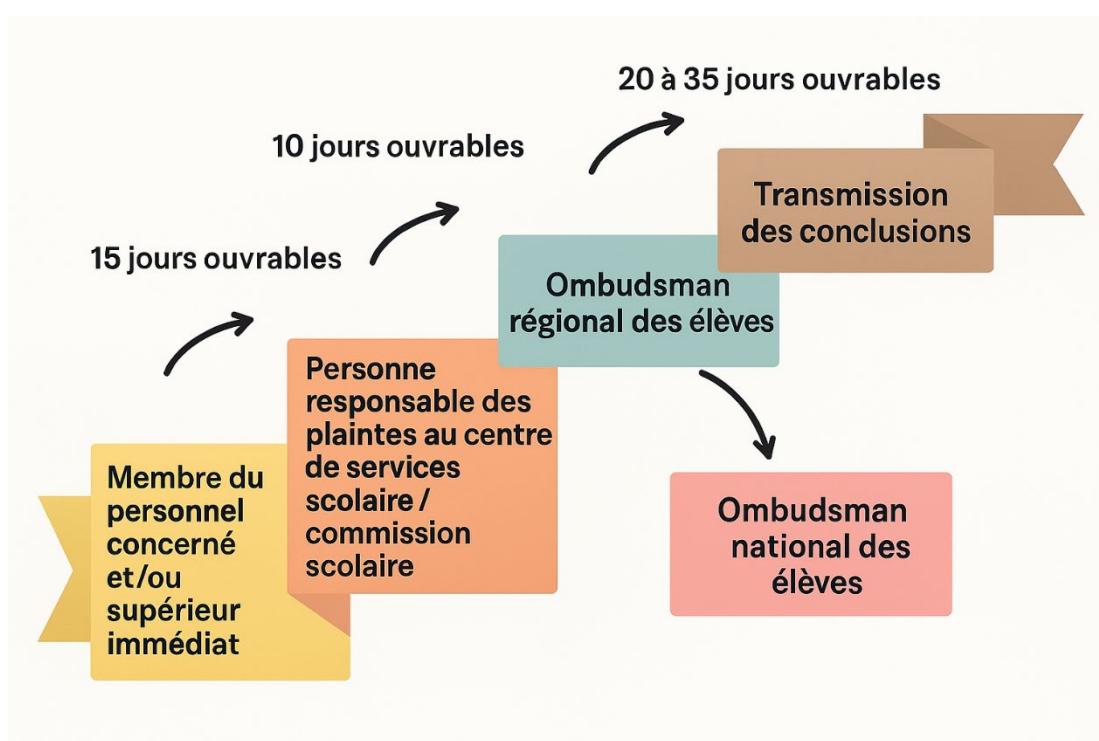
04. COMITÉ CONSULTATIF DES ÉLÈVES DE LA CSEM (EMSAC)

L'EMSAC est un comité consultatif d'élèves pour la CSEM. Des élèves leaders provenant des écoles secondaires de la commission scolaire se réunissent chaque mois pour développer leurs compétences en leadership et faire entendre leur voix. Le comité compte 24 élèves, soit deux par école secondaire. Ils sont accompagnés par les directeurs régionaux du secteur jeune, deux directions adjointes et un enseignant. Les réunions de l'EMSAC sont rapportées au Conseil des commissaires, où leurs discussions et décisions deviennent publiques.

05. CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le **Conseil des commissaires** est élu par le public. Il développe une vision globale du Conseil, se concentre sur l'élaboration des politiques, fixe les objectifs organisationnels et les examine régulièrement dans le but d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage possibles aux élèves. Les réunions du Conseil ont lieu chaque mois, sont ouvertes au public et offrent la possibilité de poser des questions. Visitez la page web [dédiée pour trouver votre commissaire](#) et noter les dates des réunions. [Les procès-verbaux du conseil, les webdiffusions en direct et les enregistrements des réunions](#) du conseil sont à la disposition de la communauté.

Procédure de plainte



www.emsb.qc.ca/csem/services/services-centraux/plainte

- * Un Protecteur régional de l'élève peut examiner une plainte sans que les deux premières étapes aient été complétées s'il estime que la procédure ne permettrait pas de corriger adéquatement la situation ou si les délais rendraient son intervention nécessaire; ou si la plainte concerne de la violence sexuelle.

01. PARLEZ À 'ENSEIGNANT DE VOTRE ENFANT

Les enseignants connaissent votre enfant et peuvent vous fournir des informations précieuses. Veuillez prévoir 10 jours ouvrables (environ deux semaines, ou plus si un congé férié survient).

02. PARLEZ À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

La direction devrait être en mesure de répondre à vos questions et préoccupations. Veuillez prévoir 15 jours ouvrables (environ trois semaines, ou possiblement plus

selon les congés).

03. PARLEZ AU DIRECTEUR RÉGIONAL

Le directeur régional peut vous aider avec toute préoccupation persistante. Veuillez prévoir 20 jours ouvrables (environ quatre semaines).

Qui appeler?



COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

Édifice administratif

6000 Ave. Fielding, Montréal, QC, H3X 1T4

Téléphone: **514-483-7200**

Reception

#0

AUTRES RESSOURCES

- MEQ – Ministère de l'Éducation : quebec.ca/education
- Protecteur régional de l'élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca — 1-833-420-5233
- EPCA – Association des comités de parents anglophones : president@epcaquebec.org — 514-778-3722 — epcaquebec.org
- LEARN Québec : learnquebec.qc.ca — 450-622-2212
- Allô Prof : alloprof.qc.ca — 1-888-776-4455
- Tel-Jeunes : teljeunes.com — 1-800-263-2266
- Jeunesse, J'écoute : kidshelpphone.ca — 1-800-668-6868
- Info-Santé 8-1-1
- MSSS – Ministère de la Santé et des Services sociaux : msss.gouv.qc.ca — 1-877-644-4545
- MedicAlert Canada : medicalert.ca — 1-800-668-1507
- MEQ (Ministère de l'Éducation de Québec)** quebec.ca/en/education
- Protecteur régional de l'élève**
plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca
1-833-420-5233